



REPUBLIQUE FRANCAISE

Envoyé en préfecture le 05/06/2023

Reçu en préfecture le 05/06/2023

Publié le

ID : 077-217704949-20230525-DELIB2023\_033-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 17/05/2023
Date d'affichage 17/05/2023
Nombre de conseillers :  En exercice.....23  Présents.....19  Votants.....20
Réf : 2023-033  Objet : <b>Désignation du jury criminel 2024</b>  Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-Préfecture de Fontainebleau au titre du contrôle de la légalité le 1 <sup>er</sup> juin 2023 et qu'elle a été rendue exécutoire le 1 <sup>er</sup> juin 2023.  Le Maire,  A. MOMON

Le **vingt-cinq mai deux mille vingt trois** à 20 h 30,

Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain MOMON, Maire.

**Etaient présents(es)** : Alain MOMON, Daniel DESSOGNE, Brigitte GOUYON, Michel DOYEN, Clément ROCU, Olivier BEUDAERT, Daniel PIGNOT, Eric SAINT SEBASTIEN, Régine BRIOIS-BRAUN, Sébastien DERREUMAUX, Hermann TYNDAL, Valérie BOCQUEL, Gerty EMBOULÉ, Elisabeth FRONTIN, Pascale PALARD, formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés avec procuration :**

Bernadette CAPDEVILLE pouvoir à Michel DOYEN,  
Nicolas POUZET à Daniel DESSOGNE

**Absent(s) :**

Alain GUYONNET,  
Sébastien PELLERIN.

**Secrétaire de séance** : Régine BRIOIS-BRAUN

Réf : 2023-033- **Désignation du jury criminel 2024**

Vu le code de procédure pénale et notamment son article 260 ;

Vu la loi n°78-788 du 28 juillet 1978 modifiée portant réforme de la procédure pénale sur la police judiciaire et le jury d'assises ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu l'arrêté n°2023CAB/BRE 554 relatif à la formation du jury criminel pour l'année 2024 ;

Entendu Monsieur le Maire,

- **Inviter** le Conseil municipal à procéder au tirage au sort, sur la liste électorale générale de la Commune, afin de désigner six personnes, âgées de 23 ans au cours de l'année civile qui suit et pouvant répondre aux critères pour la constitution de la liste préparatoire 2024.
- **Préciser** que lors du tirage au sort, il n'appartient pas au Conseil municipal de s'inquiéter des incompatibilités ou incapacités dont il aurait connaissance. Ces attributions étant celles de la commission qui se réunit au siège de la Cour d'Assises.
- Ont été tirés au sort sur la liste générale de la liste électorale, les personnes suivantes âgées de 23 ans et plus :

Mme POUGET ép. SILVA Dominique

M. MASSE Emmanuel

Mme JARLET Catherine ép. VIDAL

M FOUQUE Laurent

M DUGUE Guy

Mme BULIN Béatrice

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte cette délibération.**

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
A VERNOU-LA CELLE SUR SEINE, le 1<sup>er</sup> juin 2023



Le Maire,

A. MOMON

Secrétaire de séance : Régine BRIOIS-BRAUN